

Monsieur le co-président,
Mesdames, Messieurs,

La République Démocratique du Congo, dans l'esprit de transparence et d'échanges de ces journées de travail, a l'opportunité d'apporter des précisions concernant les stocks de mines antipersonnel se trouvant sur son territoire et leur destruction. Il ne s'agit pas de répéter les renseignements figurant dans le rapport initial remis le 30 avril 2003 mais plutôt de les commenter et de tenter d'apporter à la communauté internationale des réponses aux questions que la lecture de ce rapport a pu faire apparaître.

S'agissant des stocks de mines, le formulaire B du rapport initial mentionne que les inventaires sont encore en cours. Le processus peut apparaître long et il convient de tenter d'en expliquer les raisons brièvement :

- L'État-major des Forces Armées Congolaises a été jusqu'à cette date plus préoccupé des actions en cours sur le terrain que d'effectuer des inventaires de mines
- La sensibilisation des cadres militaires, responsables de ces stocks sur le terrain, aux obligations de la Convention d'Ottawa demeure à faire : l'obligation de transparence se heurte avec le respect du secret militaire
- Le pays a été en situation de partition de fait jusqu'au mois d'avril 2003, l'accès aux informations était limitée au territoire sous contrôle des autorités nationales.

Cependant des renseignements doivent pouvoir être transmis à court terme : la République Démocratique du Congo a décidé de rendre publique ces informations sur les stocks au fur et à mesure, sans attendre la transmission du premier rapport annuel le 30 avril 2004. Nous voulons ainsi donner un gage supplémentaire de notre engagement à la Convention d'Ottawa tout en conférant un caractère irréversible à notre démarche.

Afin de favoriser la réalisation des inventaires, nous voulons que cette obligation soit introduite dans les mesures prises par la Commission de Suivi de l'Accord Global et Inclusif, accord qui réunit désormais tous les partis politiques du pays, hier adversaires fratricides. Une telle décision permettra de recenser toutes les stocks de mines présents sur le territoire congolais.

Enfin, concernant les stocks de mines sur le territoire de la République Démocratique du Congo, nous sommes conscients de l'existence probable de petits stocks isolés dans certaines parties du pays. Leur découverte ne pourra se faire qu'au rythme du retour de la paix. Il nous faut imaginer le rôle que pourra et devra jouer notre police aux côtés des Forces armées afin que ces quelques dizaines ou centaines de mines soient intégrées dans l'inventaire global des stocks et détruites officiellement.

Permettez nous d'apporter maintenant quelques précisions sur les destructions de mines antipersonnel intervenues depuis la fin de l'année 2002 en **République** Démocratique du Congo.

La première destruction de stocks de mines antipersonnel est intervenue à Kisangani, ville située à 1200 kilomètres de la capitale et alors sous le contrôle du RCD Goma, en décembre

2002. Ces mines ont été remises à l'ONG Handicap International Belgique par les autorités militaires de la 7^{ème} brigade. Une autre destruction est en cours de préparation dans cette même ville et doit intervenir à la fin du mois de mai 2003.

La seconde destruction de stock a eu lieu à Bunia en avril 2003, à l'extrême Est du pays. Les mines détruites ont été remises aux représentants de l'ONU par les Forces Ougandaises stationnées dans l'Ituri après avoir été saisies aux rebelles. Une destruction immédiate a été décidée, favorisée dans sa mise en œuvre par la présence d'experts internationaux du Centre d'Action contre les Mines des Nations Unies et de Handicap International Belgique. Pour la première fois, une destruction de mines antipersonnel a eu lieu en présence d'autorités internationales, concrétisant la volonté de transparence de la République Démocratique du Congo.

Nous tenons à souligner que l'urgence de détruire les mines a recueilli un soutien immédiat de tous en raison de l'instabilité régnant dans cette région. C'est ainsi que plus de 1100 mines antipersonnel et anti-char ont été déplacées, préparées et détruites en moins de cinq heures. Il est vraisemblable que la planification des opérations de destruction devra dans certaines circonstances tenir compte de la situation locale et être réalisée parfois dans les mêmes conditions d'urgence. Le soutien de la communauté internationale sera alors nécessaire, tout particulièrement celui de la Mission des Nations Unies au Congo – la MONUC – qui seule pourra fournir les moyens logistiques de transport et de soutien sanitaire indispensables pour ces opérations ponctuelles.

Permettez-nous pour terminer notre intervention, au sein du Centre de Déminage Humanitaire de Genève, de rendre un dernier hommage à Monsieur David Godrie arraché à ses proches brutalement un matin d'avril alors qu'il s'apprêtait à partir pour une nouvelle journée de travail de débombage dans la ville de Kisangani. Il était aussi à Bunia pour détruire ces mines évoquées précédemment

La République Démocratique du Congo tient à exprimer publiquement sa gratitude et sa peine devant la communauté internationale unie dans ce combat pacifique que Monsieur David Godrie était venu mené à nos côtés.